



Dossier du BHI No. FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA COMMISSION
DES FINANCES 1/2013
16 avril 2013**

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
22 mars 2013, BHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le 22 mars 2013, et conformément à l'Article 14 du Règlement général, la réunion semestrielle entre le Comité de direction, la présidente de la Commission des finances, Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco), et le vice-président, M. Andrew MILLARD (RU), s'est tenue au BHI. Mme Pascale TARMAZZO, commissaire aux comptes du cabinet d'experts comptables Frank Morel, était également présente, ainsi que Mme Ghislaine FAUCHOIS et Mme Sandrine BRUNEL de la section administration et finances du BHI. Les questions suivantes ont été présentées et discutées :

- L'état du Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI) a été examiné. Il a été noté que l'évaluation actuarielle à la fin 2012 indiquait que le montant actuellement garanti par le Fonds est inférieur de 135 286 € au montant prévisionnel des engagements à honorer pour les retraites. Compte tenu des faibles taux d'intérêt sur le capital investi, et de l'augmentation du passif pour chaque année supplémentaire que les membres actifs du personnel continueront d'effectuer, l'investissement requis pour répondre aux engagements du FRI est susceptible d'augmenter chaque année, au moins jusqu'en 2018, lorsque les membres actifs du personnel couverts par le FRI auront pris leur retraite. A la fin de 2013, avec les taux actuels d'intérêt, le déficit actuariel atteindra au moins 36 574 €.
- Le rapprochement final du budget de 2012 laisse apparaître un excédent de 205 706 €. En tenant compte des déficits constatés dans le montant garanti par le FRI, il a été convenu de recommander aux Etats membres que le surplus de 2012 soit affecté comme suit : 135 286 € et 36 574€ respectivement au Fond de retraite interne pour couvrir le déficit de garantie à la fin de 2012 et le déficit prévisionnel à la fin de 2013, et la différence de 33 846 € au fonds du renforcement des capacités. De plus amples détails et une demande d'approbation seront présentés aux Etats membres en temps voulu au titre du rapport annuel de l'année 2012.
- L'exécution budgétaire 2013 a été examinée, à partir du rapport financier interne mensuel de fin février. Il a été convenu que toutes les questions relatives au budget de 2013 progressaient de façon satisfaisante.
- La situation du règlement des contributions des Etats membres a été examinée. Il a été noté que les sommes reçues à la fin du mois de février représentaient 49% de la somme totale des contributions de l'année. Il a été pris acte de la suspension de la République de Serbie à compter du 1er janvier 2013 du fait du non-paiement de ses contributions pour les années 2010, 2011 et 2012, comme cela a été indiqué aux Etats membres par lettre circulaire 19/2013 en date du 1^{er} mars. Compte tenu de la situation financière qui continue d'être défavorable dans un grand nombre de pays, le Comité de direction surveillera de près tout retard de paiement en 2013.

- La réunion a discuté du fait de savoir si la Partie 2 du rapport annuel et les lettres circulaires de la Commission des finances devaient continuer à être traitées en tant que documents à “accès limité” sur le site web de l’OHI. Tenant compte du fait que rien dans les documents n’était sensible du point de vue commercial ou de tout autre point de vue, que les renseignements relatifs aux finances de l’OHI avaient toujours été disponibles sur le site web dans les comptes rendus de Conférences et dans un souci d’ouverture et de transparence, il a été décidé que ces documents devraient désormais être accessibles au public sur le site web.

2. Il a été convenu que la prochaine réunion du Comité restreint de la Commission des finances se tiendra au BHI en octobre 2013.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l’assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

Copie à : Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco), présidente de la CF
M. Andrew MILLARD (RU), vice-président de la CF.